

Réflexions et propositions du panel citoyen à la COP régionale énergie et climat

Avis adopté le 1^{er} décembre 2019

Introduction

L'urgence climatique aujourd'hui est une réalité qui s'impose à nous, la transition climatique n'est plus une option. Nous, panel citoyen, sommes satisfaits et heureux que la Région Centre-Val-de-Loire ait la volonté de s'engager davantage à apporter des réponses, à mettre en œuvre des actions pour y faire face, et à y associer les citoyens. Nous sommes conscients que l'ampleur des travaux et des efforts à accomplir est colossale. L'engagement de **TOUS** est la seule garantie du changement. Nous, citoyens, sommes déjà prêts à nous impliquer, et nous exigeons l'engagement des acteurs politiques et économiques pour que ce mouvement global s'amplifie. Nous veillerons à ce que les actions soient suivies d'effets dans le temps, et de la part de l'ensemble des acteurs.

Nous sommes 23 individus voulus représentatifs des habitants de la région Centre-Val de Loire, et nous constituons un panel qui s'est réuni pour construire une réflexion collective autour des questions de transition écologique dans la région, définie comme une révolution économique et sociale. Il apparaît indispensable de repenser le territoire de manière globale. Cette idée implique de prendre en compte à la fois les espaces urbains et ruraux, sans oublier leurs spécificités. L'espace public doit être considéré avant tout comme un espace collectif protégé et partagé dans lequel sont valorisés l'environnement et la citoyenneté.

Cela nécessite un changement de paradigme dans la gouvernance politique et économique. Jusqu'à présent la société s'est organisée autour d'une économie de marché faisant de la question financière la préoccupation centrale. Aujourd'hui il est vital de mettre la Nature et les valeurs environnementales au cœur de la société. A cet effet, un certain nombre de principes doivent être respectés :

- Citoyenneté et environnement sont indissociables : la consultation citoyenne doit être organisée à tous les niveaux ;
- Tout ce qui est vertueux est subventionné, tout ce qui est polluant est taxé ;
- L'engagement citoyen pour la collectivité devient une monnaie d'échange, avec des formes de contreparties à l'engagement.

Ce changement concernant l'environnement implique une révolution sociétale du travail et de notre modèle de production et de consommation qui doit être repensé. Il faut agir localement et penser globalement.

Les impacts sociaux inhérents à tous ces changements économiques doivent être anticipés et accompagnés. La justice et l'équité sociale doivent être garanties. Il n'est pas possible de résoudre la question écologique sans aborder la justice sociale.

Les valeurs écologiques et environnementales doivent être mises au cœur de l'éducation et de la formation, et des préoccupations des organisations publiques, privées et citoyennes. La notion de bien commun doit être apprise et partagée.

L'information sur le développement durable doit être fiable, accessible et compréhensible.

Nos préoccupations majeures sont regroupées en cinq thématiques : l'aménagement du territoire (rural et urbain), l'éducation et la citoyenneté, la production et la distribution d'énergie, la consommation et l'alimentation, et la mobilité et les transports.

Partie 1 - Citoyenneté, vie civique et éducation

En nous intéressant à la transition écologique, des questions ont rapidement été soulevées : pour nous aider à changer, qu'est-ce qui doit changer dans la société ? Comment construire une citoyenneté soucieuse de la transition écologique ? Quel rôle peut jouer l'éducation dans l'engagement de l'individu à une participation collective à la transition écologique ?

Nous constatons que les individus ne sont pas suffisamment engagés dans la vie citoyenne et politique, et, par extension, dans les problématiques liées à l'environnement. Pourtant, **cette transition nécessaire et urgente ne se fera pas sans l'investissement collectif des citoyens**. Nous proposons la création d'espaces publics consacrés aux débats, type agoras, dans chaque ville. Ces espaces doivent être mis à disposition par la collectivité afin d'y organiser des débats libres sur des sujets sociaux, politiques et environnementaux. À partir d'une problématique donnée, les participants pourront exprimer leurs différents points de vue, divergents ou concordants, dans le but d'une compréhension mutuelle. Ces débats doivent être alimentés par une information éclairée, accessible, et compréhensible par tous par le biais de la vulgarisation si nécessaire.

Par ailleurs, il nous tient à cœur de **faire coïncider les objectifs de la COP régionale en matière d'écologie avec les attentes des citoyens. Sans cet effort, il sera difficile de motiver l'engagement des individus**. Or, pour le moment, il existe peu de moyens de recenser les avis et attentes des citoyens, peu de modalités de participation citoyenne. Celles qui existent ne sont pas connues par le public. Il nous semble donc nécessaire de créer des outils pour recueillir les avis, rendre compte des résultats (en passant par le numérique) et faire connaître les structures d'engagement déjà existantes.

Sur le plan collectif, il nous semble intéressant de stimuler l'engagement citoyen sous de multiples formes. Il peut également passer par des actions collectives : jardinage, compostage collectif, actions nettoyage... Ces actions collectives inclusives doivent se mettre en œuvre localement pour redévelopper la proximité et limiter ainsi les déplacements. Pour stimuler l'engagement et les liens locaux, on peut imaginer des systèmes d'échanges de services. Le groupe s'interroge sur les modalités de la valorisation de l'engagement et des contributions des citoyens.

Dans notre avis ultérieur sur les propositions de la COP régionale, nous serons vigilants quant aux modalités de mise en place de ces propositions, en particulier pour ce qui concerne l'animation et l'organisation des débats et des actions collectives.

Parallèlement aux actions collectives, il est primordial d'éduquer à la vie citoyenne et à la vie civique.

Plusieurs propositions peuvent permettre d'atteindre cet objectif : par exemple proposer un service solidaire et écologique. Cela permettrait au jeune adulte de prendre conscience de sa place dans le

collectif, de développer son empathie, son engagement dans l'entraide et dans la préservation de l'environnement.

Ces objectifs doivent également aider à la mise en œuvre des programmes scolaires de l'école primaire au lycée pour que chacun puisse apprendre à partager, à négocier, à pratiquer la communication non violente. Parallèlement, il nous semble important de former les enfants pendant toute leur scolarité aux gestes écologiques et au respect de l'environnement. Cela passe par la formation des enseignants et le dégagement d'un temps scolaire dédié.

L'obstacle principal de cette mise en œuvre est l'implication de l'échelon national : Éducation nationale, réseaux de formation professionnelle (AFPA, GRETA...). Nous constatons effectivement un manque de lien et de compréhension entre le niveau national (Ministère de l'Éducation, rectorat...), les acteurs sur le terrain et les structures locales (associations...)

Nous demandons que la Région impulse et soutienne dans chaque école, collège, lycée et centre de formation local ou national un programme remettant la nature et le collectif au centre de la formation. Il devra être adapté à l'âge, au public et au type de formation, par exemple : développement du respect et du souci collectif pour les enfants, apprendre à gérer les denrées pour éviter les gaspillages que ce soit par les enfants ou par le personnel de cuisine.

Par ailleurs, il est impératif de faire connaître les structures déjà existantes qui permettent l'éducation populaire (Université populaire, associations luttant contre l'illettrisme et l'illectronisme) et les échanges de services et de savoirs :

- les systèmes d'échanges locaux;
- les réseaux d'échanges de savoirs ;
- les ressourceries (possibilité d'apprendre à réparer ses appareils).

Au travers de ces propositions, ce qui nous tient à cœur pour ce qui concerne la vie citoyenne est que, à nouveau, chaque individu prenne conscience de son implication et de sa responsabilité au sein du collectif.

Partie 2 - Consommation et alimentation

Nous avons constaté que notre consommation, au centre des modes de vie dans la société d'aujourd'hui, peut entraîner de grandes conséquences écologiques. La réponse à cette surconsommation, à cette mal-consommation, passe notamment par l'éducation évoquée ci-avant.

Nous, panel citoyen, souhaitons questionner cette consommation.

Nous prônons **l'économie circulaire**.

Nous souhaitons développer une économie circulaire et une consommation raisonnée notamment en développant les recycleries, l'échange par le don, le partage et le prêt de différents objets. Nous souhaitons également diminuer les emballages et rétablir le principe de la consigne.

Les emballages sont omniprésents dans nos produits de consommation. En effet, nous sommes dans des modes de consommation individuels et nous constatons une appétence pour les derniers produits "à la mode" (voire superflus). Ce qui multiplie l'usage d'emballages polluants.

Nous préconisons de développer le recyclage et le durable.

Une ressourcerie par ville est préconisée sous statut associatif ou municipal. Nous souhaitons aussi développer l'organisation de troc de biens et de services et encourager une consommation plus collective et qualitative à la fois. Nous souhaitons favoriser les contenants réutilisables.

Concernant l'alimentation, nous souhaitons développer des circuits courts et encourager à consommer moins de viande.

Nous nous heurtons au lobbying des industries, des entreprises agroalimentaires et des producteurs. Nous constatons des difficultés à manger local dans les villes et nous ne pouvons pas maîtriser l'usage des terres agricoles.

Il faut repenser l'agriculture et la distribution. Les collectivités doivent investir dans des terrains agricoles dont l'exploitation pourrait être collective et partagée afin de favoriser le développement d'initiatives telle que les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). C'est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale débouchant sur un partage de récoltes composée de produits de cette exploitation. Ceci permet de proposer des paniers de légumes de saison produits localement avec une rémunération équitable des producteurs. Nous préconisons à la fois de surtaxer les déplacements et la vente de produits non locaux et de détaxer les circuits courts.

Il convient également de se pencher sur nos modes de consommation et de production alimentaires en favorisant les actions éducatives : poulaillers partagés, jardins partagés, compost partagé, récupération des eaux pluviales, limite des tontes des pelouses.

Concernant l'alimentation, l'agriculture biologique est-elle la solution à tous nos problèmes ? Peut-on certifier une production biologique régionale afin de favoriser une consommation de produits de qualité, locale et de saison ?

Nous nous heurtons à la croyance que l'agriculture biologique n'est accessible qu'à certaines populations et n'est pas forcément fiable (normes différentes à l'étranger) ou capable de produire en quantité suffisante, locale et de saison. Il semble impératif de pouvoir accéder à des informations fiables et faciles d'accès (logos, label, applications...).

Nous souhaitons créer une certification propre à la région et fiable des produits bio et locaux.

Nous avons pris le temps de réfléchir à un aspect de la consommation illustrant à titre d'exemple notre réflexion : l'usage du numérique.

Nous prônons l'éducation à l'usage du numérique de manière raisonnée c'est-à-dire un usage plus pédagogique et plus écologique en consommant moins de données. En effet, ces données sont stockées dans de gigantesques data centers à forte consommation énergétique. L'empreinte écologique du numérique est donc élevée.

Nous constatons que ni les enseignants ni les élèves ne sont assez formés pour un bon usage du numérique. De plus son utilisation est difficilement limitable. Nous proposons de mettre l'accent sur la formation des professeurs, des parents, au numérique ainsi que sur la modification des programmes scolaires en vue de limiter l'empreinte écologique du numérique. Pour ce qui est de la chaleur et du CO₂ produits par l'utilisation des data centers, nous demandons à ce qu'ils soient compensés.

De manière générale, il faut quantifier les émissions liées à une activité et financer des puits carbonés pour compenser. Le panel s'interroge sur les modalités de calcul des émissions.

Partie 3 - L'énergie

Ces recommandations s'adressent à tous les échelons et tous les acteurs. La place du citoyen dans la production et l'utilisation de l'énergie ne saurait être oubliée, et est présente tout au long de cet avis.

Nous souhaitons tout d'abord limiter le gaspillage d'énergie.

Bien que cela soit souvent oublié, l'énergie ne se limite pas à l'électricité. Par exemple, on sait qu'il existe de l'obsolescence programmée, qui a un impact carbone, et des péremptions précoces par manque de pièces de rechange.

Le panel recommande que soit exigé de la part des industries, un choix d'une politique commerciale soucieuse d'une durée de vie aussi longue que possible de ces produits et d'un caractère aussi recyclable que possible des matériaux utilisés.

Aujourd'hui, les appareils électroménagers, comme les perceuses, les machines à laver... sont possédés individuellement. La production de ces appareils nécessite beaucoup d'énergie alors que leur taux d'utilisation par foyer est très faible.

Le panel suggère que, dans la mesure du possible, soient mis à la disposition des usagers des appareils ménagers et des outillages à usage commun. Le groupe propose une réflexion sur les modalités d'application qui restent à définir.

D'autre part, nous souhaitons atteindre l'autosuffisance énergétique.

Il faut impérativement que les bâtiments à la charge de la Région soient rénovés et conformes aux normes énergétiques nouvelles, dans une logique d'exemplarité de la Région. Tous les propriétaires de bâtiments existants sont fortement encouragés à suivre cet exemple. Cela passe par l'installation de panneaux photovoltaïques, de systèmes de récupération des eaux de pluie, et dans la mesure du réalisable des toits et façades végétalisés. Le coût de la rénovation devra être transparent et détaillé, avec des précisions concernant la garantie, le soutien technique et l'entretien durable.

Pour éviter le gaspillage énergétique, il nous semble souhaitable de garantir un meilleur accès à l'information, notamment quant aux différents fournisseurs d'énergie, et la manière dont elle est produite.

Les fournisseurs d'énergie doivent communiquer aux usagers (particuliers, collectivités, copropriétés, etc.) une information en termes clairs sur la provenance de l'énergie (nucléaire, solaire, éoliennes), ses modalités (empreinte carbone et hydrique), et sur les prix des abonnements. En effet, on constate qu'aujourd'hui le citoyen ne sait pas comment l'énergie qu'il consomme est produite.

De plus, des ressources énergétiques renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc.) doivent être mises à disposition commune et non-individuelle pour l'ensemble des membres d'une communauté (copropriétés, communes, zones artisanales et industrielles, etc.).

Parmi les grands consommateurs d'énergie, on trouve le stockage de données en tous genres et leur lecture en ligne, notamment les vidéos et les publicités intempestives. **Le panel demande fortement d'instaurer une taxe sur les entreprises concernées** : Netflix, YouTube, plus généralement les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple), etc.

Pour arriver à ces différentes fins, nous recommandons de valoriser une économie plus circulaire et de proximité.

L'intitulé de cette COP est « urgence climatique et sociale ». Dans cette mesure, nous sommes fortement concernés par la justice sociale.

Nous voulons contribuer pleinement au bien-être de chacun, en plus de celui de la planète.

A titre d'exemple sur le sujet de l'énergie, nous avons imaginé la mise en place d'un paiement de l'énergie proportionnel à la consommation d'énergie de chacun : plus on consomme, plus l'unité de consommation est chère. Le palier de base permettrait d'accéder gratuitement à l'énergie.

Partie 4 – Mobilité et transport & Monde du travail

Dans une optique écologique, nous préconisons de nous libérer des transports individuels polluants et développer les transports en commun, urbains et inter-régionaux, moins consommateurs d'énergie et moins polluants.

Plusieurs obstacles sont à considérer, comme par exemple les habitudes individuelles à prendre son véhicule ou le manque de transports collectifs.

Donc nous préconisons d'informer sur les modes de transports (quel qu'ils soient) les plus vertueux, en faisant des comparatifs à présenter aux usagers, aux collectivités et aux entreprises, en fait à tous les acteurs utilisant des transports.

La tarification des transports en commun doit être améliorée, c'est-à-dire plus attractive par rapport au véhicule individuel et accessible, adaptée aux budgets des utilisateurs voire gratuits pour certains selon leur revenu et suivant les lieux.

Selon les horaires de travail des citoyens, les horaires des transports en commun ne sont actuellement pas adaptés à tous les usagers. Il faudrait mettre en place pour une meilleure équité, des horaires décalés sans gaspillage des ressources, c'est-à-dire en adaptant les tailles des véhicules au nombre de passagers.

Le planning des horaires nécessite une collecte des besoins avec un site internet où chacun pourrait renseigner en temps réel ses trajets et à quels horaires. En fonction des besoins, un transport pourrait être mis en place à partir d'un certain nombre d'usagers. Par exemple, si pendant des heures creuses il n'est identifié que deux ou trois passagers, ceux-ci ne devront pas être mis à l'écart et nous devons trouver des solutions adaptées pour subvenir à leurs besoins.

Nous préconisons une évolution des transports en commun vers des énergies renouvelables.

Nous souhaitons un arrêt des subventions aux aéroports, car le transport aérien est l'un des modes de transport les plus polluants. Il faut limiter l'attractivité des prix de l'aérien. Cette évolution doit être faite en faveur de la neutralisation et de la compensation des émissions. Trois membres du panel estiment qu'il est préférable de limiter les subventions uniquement.

La pression des taxes sur les carburants (essence et gazole) crée une injustice sociale. Nous préconisons pour les automobilistes dont c'est le seul moyen de transport sans possibilité d'utiliser les transports en commun, l'attribution d'une aide financière aux carburants avec la création d'une carte carburant. Un panéliste est en désaccord avec cette mesure.

Le panel souhaite augmenter les taxes sur tous les carburants en fonction de leur degré de pollution, afin d'en diminuer l'utilisation et ainsi récolter des fonds pour la transition écologique. Cette proposition soulève des oppositions de membres du panel, qui pointent l'injustice provoquée par l'ajout de taxes. La combinaison des deux dernières propositions permet de compenser l'injustice des taxes pour les plus modestes.

Nous préconisons de remettre en service les petites lignes ferroviaires qui ont été fermées au cours de ces dernières années.

Nous proposons d'établir l'inventaire de ces lignes et voir lesquelles devraient avoir une réouverture selon les besoins des usagers. Il s'agirait d'appliquer le même principe que pour les transports en commun : un nombre de passagers minimum et une cohérence entre taille et besoin.

Nous souhaitons également développer le feroutage (fret ferroviaire).

Pour réduire la place de la voiture individuelle, le prix du stationnement en fonction de la proximité avec le centre des grandes agglomérations (plus on sera en centre, plus ce sera cher). Ceci devra être coordonné avec les transports en commun. Le panel s'interroge sur le risque d'asphyxie des centres des petites villes.

Nous souhaitons qu'il y ait des parkings à l'entrée des villes pour le relais avec les transports en commun et bornes vélos.

Le financement nécessaire à ces préconisations pourrait être trouvé par des taxes sur les modes de transport polluants (avion, automobile, camion).

Nous préconisons le développement du vélo comme mode de déplacement.

Pour ce faire, il est nécessaire de développer massivement les pistes cyclables de qualité, sécurisées, et dont le tracé serait décidé avec les usagers (tracé, forme, etc...).

Il s'agirait de mettre en place une circulation routière en sens unique lorsque ces voies sont à double sens, afin d'en conserver une et de la dédier aux pistes cyclables. Le panel soulève un point d'attention sur la nécessité d'adapter la signalisation et de garantir la sécurité de tous.

Le panel propose de remplacer l'espace occupé par le stationnement automobile avec des pistes cyclables. Quatre membres du panel sont contre, car cela reviendrait à déposséder les riverains de leurs parkings.

Nous souhaitons des mesures de lutte contre les vols de vélos (endroits sécurisés, promotion des bons usages et des bons outils, bicycode).

Pour ce qui est de l'automobile, le parc de véhicules des différentes collectivités territoriales doit être remplacé (quand ils sont en fin de vie) par des véhicules moins polluants (électrique à l'énergie renouvelable, hydrogène).

Cela concernerait les véhicules de fonction, les véhicules utilitaires, les réseaux de bus REMI...

Nous souhaitons également favoriser le partage des véhicules.

Lorsque aucun transport en commun n'est présent sur un lieu de travail, nous proposons de développer le covoiturage et de proposer une subvention (forfaitaire ou selon) pour favoriser cette pratique.

Il s'agirait également de développer l'autopartage.

Pour le panel, la transition dans le domaine de la mobilité aura des impacts sur le monde du travail.

Pour accompagner l'évolution du monde du travail, il faut développer la pratique du télétravail, qui ne doit cependant pas être permanent. Cela passerait par la création d'espaces de coworking (type cyber café), au sein des entreprises et administrations existants dans les villes et villages et dans des conditions bien cadrées (label à prévoir).

Le panel soulève cependant un point de vigilance quant à l'impact du numérique sur les conditions de travail (risque d'isolement, manque de liens) et les dépenses énergétiques liées à l'usage du numérique (serveur consommateur d'énergie).

Au-delà du télétravail, il faut prendre en considération la nécessité de faciliter les reconversions, l'adaptation aux nouveaux modes de travail.

Des normes de production existent pour fabriquer tous types de produits (consommation, électroménager, pièces détachées, etc...) avec différents processus de fabrication, afin de diminuer l'empreinte écologique. Toutefois, certaines entreprises ne semblent pas respecter ces normes.

Nous préconisons de mettre en place des enquêteurs spécialisés et assez nombreux pour évaluer le respect des normes en vigueur.

Il s'agit ici de taxer les fabricants pollueurs et d'encourager ceux qui seraient en deçà des prérequis demandés. Mais aussi de pouvoir ensuite proposer des informations claires et précises aux consommateurs.

Il nous semble important d'être vigilants sur les conséquences écologiques des processus de production des matériaux et des produits utilisés ainsi que leur impact humain, en mettant en place une réglementation contraignante. Mais aussi des actions de prévention dans les entreprises, avec le principe de taxer ce qui pollue et de valoriser les pratiques vertueuses : lutter contre l'obsolescence programmée, valoriser les réparations plutôt que les changements de matériels, utiliser dès la conception du produit des matériaux issus du développement durable...

Nous préconisons de sensibiliser à la nécessité de changer les usages et les comportements par une politique d'information, de sensibilisation du grand public et des entreprises.

Partie 5 - L'aménagement du Territoire, dans les villes et les campagnes.

L'enjeu principal de cette thématique est pour nous d'améliorer la qualité du territoire, tout en gardant comme priorité l'impact sur l'écologie et la limitation des émissions de CO₂.

Face à la dégradation de l'environnement et aux questions que cela soulève, nous faisons plusieurs propositions.

Tout d'abord, nous préconisons de végétaliser l'espace public et de régénérer les milieux naturels.

Pour cela, il faut mettre au cœur des villes et villages des espaces de maraichage accessibles à tous.

Actuellement certaines villes et villages ont à cœur de bien faire en conservant leurs parcs et jardins pour conserver quelques espaces verts. Or, certains de ces espaces ne sont pas forcément adaptés aux besoins des citoyens qui souhaitent être davantage acteurs et participer à faire évoluer ces espaces de pelouses en jardins potagers partagés.

D'autres communes n'ont pas su conserver un minimum de nature au bénéfice de nouvelles constructions.

Certains bâtiments publics ou privés ont depuis quelques années tenté de végétaliser leurs toitures. Mais il s'avère que l'entretien de cette végétation est soit trop coûteuse, soit n'est pas adaptée au climat et au changement climatique et elle devient une friche.

Nous préconisons la création de jardins potagers et / ou vergers, et la végétalisation de toitures adaptée et peu coûteuse.

Il faut absolument remettre des espaces verts, en concertation avec les citoyens (jardins potagers ou vergers, parcs pour enfants) afin de construire des puits d'absorption de CO₂, et ainsi naturellement lutter contre le réchauffement climatique.

Certaines plantations ne nécessitent pas toujours de tonte et de taille fréquentes. Il nous semble donc nécessaire d'adapter et de bien choisir le type de végétation pour ces espaces publics.

De plus, il faut d'ores et déjà définir un pourcentage de surface végétale minimum et conforme au besoin de la cité, c'est-à-dire créer une équation appropriée au contexte actuel (maintenir le réchauffement sous la limite des 2 °C), afin d'intégrer des puits d'absorption de CO₂.

Nous souhaitons la disparition de la publicité dans l'espace public.

En effet, trop d'enseignes commerciales nationales abusent des affichages publicitaires. Le changement de notre modèle économique implique notre changement de notre manière de consommer.

Que ces affichages soient des affichages 4X3 classiques, 4X3 affichages déroulants, 4X3 lumineux, abris bus, sur les kiosques à journaux, ou autres formats, ceux-ci sont bien trop nombreux et apportent de la pollution lumineuse, énergétique, due à la confection papier et à l'entretien. De plus, ces affichages incitent à la surconsommation.

Préservez ces espaces de publicité dans les rues des villes pour l'économie locale et en cohérence avec la transition écologique : magasins, entreprises, et activités culturelles locales, etc.

Pour la mise en place de ces mesures, ceux qui bloquent sont les lobbys nationaux de la surconsommation. Le panel soulève comme point d'attention les règles définies par le droit à la concurrence.

Nous préconisons de changer la forme de communication de la publicité visuelle nationale grâce au numérique. Mettons en place la suppression de ces types de publicités généralistes pour mettre en avant les moyens modernes du 21^{ème} siècle, à savoir les réseaux sociaux et autres moyens numériques. Cependant, nous nous interrogeons : le modèle numérique est-il véritablement plus vertueux et écologique ? Il faudrait chiffrer le coût carbone des différentes modalités publicitaires pour faire un choix.

Nous souhaitons mettre en place des éclairages intelligents.

Cette proposition répond à la nécessité de diminuer la pollution lumineuse. Il s'agit de réaliser des économies d'énergie et de respecter la faune nocturne en éteignant les enseignes des magasins et locaux d'entreprises privées et/ou publiques la nuit ainsi que l'éclairage public. Cela nécessite d'évaluer et d'appliquer la réglementation actuelle.

Un des blocages à la mise en place de cette mesure est l'idée que l'éclairage des immeubles et des rues réduit le risque de cambriolage et les agressions nocturnes. Est-ce vrai ? Cela nécessiterait une vérification scientifique. Les éclairages des magasins et entreprises en ville et en campagne ne sont-ils pas une publicité déguisée et un manque de civisme ?

En effet, des lois existent déjà avec des horaires pour l'extinction des lumières des enseignes, la nuit, mais elles ne sont pas appliquées. Aucune sanction pécuniaire n'est appliquée alors qu'elles existent.

Un autre blocage est dû à un manque de volonté d'installer des minuteries intelligentes ou des capteurs de luminosité. Le coût peut être compensé par les économies faites et les emplois créés par la fabrication française des produits.

De manière générale, des gestes simples peuvent avoir un impact conséquent, et qu'ils soient obligatoires ou pas, il faut qu'ils soient systématisés. L'enjeu est trop grand.

Nous préconisons également de développer des lieux de loisirs locaux.

Le manque d'infrastructures de proximité (terrain de sports, équipements) est principalement ressenti dans la ruralité. Lorsque l'on manque de moyens en milieu rural, l'entretien pourrait être réalisé par les usagers. Quatre panélistes s'interrogent sur l'application en pratique.

Les normes et motifs de sécurité empêchent d'ouvrir des lieux existants, comme les écoles, ce qui empêche le partage des équipements publics.

Nous proposons de simplifier l'accès aux lieux existants, comme les terrains de sports des écoles. Il faut pour cela remettre des enveloppes budgétaires nécessaires à cette mise en place, et inciter à la participation citoyenne, et mettre à disposition des équipements mixtes, c'est-à-dire réservés aux écoles pendant le temps scolaire et accessible à tout public pendant les week-ends et vacances scolaires.

Nous voudrions simplifier et optimiser l'utilisation des infrastructures existantes. L'enjeu est de limiter les déplacements et la construction d'infrastructures redondantes et éviter l'étalement urbain.

Nous préconisons la rénovation de l'habitat collectif et une urbanisation écologique.

En effet, trop de bâtiments ne sont pas aux normes. L'identification des différents immeubles anciens est nécessaire (années 60, 70, 80, 90, 2000) afin de faire le diagnostic technique des besoins de rénovation et/ou réhabilitation, pour permettre de réaliser les travaux nécessaires de mise aux normes actuelles, dans le respect de l'environnement. Il s'agit d'optimiser l'urbanisation en intégrant les besoins de création de puits de captage de CO₂. Le panel se pose la question de la capacité de financement de ces rénovations et reconstructions, en particulier pour les petits propriétaires.

Il faut rénover impérativement les bâtiments identifiés dont les besoins sont l'isolation thermique et acoustique, en privilégiant l'économie locale et l'utilisation de matériaux locaux. Il y a urgence à détruire certains bâtiments obsolètes et énergivores.

On observe un manque de personnes compétentes pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Il y a un manque de personnes qualifiées pour réaliser le diagnostic énergétique et pour réaliser les travaux de rénovation. Pour y remédier, nous préconisons de créer un brevet de technicien pour former des personnes compétentes et spécifiques à la réalisation de ce diagnostic et des travaux.

Au-delà des compétences, qui doit devenir responsable de cette tâche ? Le panel identifie le manque de sincérité de certains opérateurs. Nous pensons qu'il est intéressant de privilégier le secteur public pour les reconstructions, et de contrôler plus.

L'aménagement des espaces ne prend pas assez en compte les enjeux environnementaux. Il faut changer les PLU¹, pour absolument y inclure les fondamentaux de l'environnement et de l'impact du CO₂.

¹ Plan Local d'Urbanisme

Conclusion

L'avis du panel citoyen porte sur un très grand nombre de sujets. Dans le temps qui nous a été imparti, nous n'avons pas pu approfondir l'ensemble de ces thèmes. Nos travaux et propositions ouvrent des pistes qui nécessiteraient d'être approfondies.

Au terme de cette réflexion et rédaction de l'avis du panel citoyen, qui a conduit à toutes les propositions ci-dessus, notre principale préoccupation est leur accueil, leur adoption, leur financement et leur suivi. Nous insistons sur la nécessité d'une collaboration de tous les acteurs (politiques, citoyens, économiques, scientifiques...).

Le panel souligne l'enjeu de ce suivi, en proposant la création d'un observatoire multi-acteurs de la COP, incluant élus, citoyens, entreprises et chercheurs. Ce groupe définira des indicateurs de suivi, et contrôlera la mise en œuvre des engagements de la COP. Cet observatoire donnera ses observations et recommandations au pilotage de la COP, il informera le public des résultats.

Ne disposant pas du texte préparatoire de l'accord de la COP, nous sommes préoccupés et posons quelques questions : quelle sera la gouvernance de cette COP ? Comment sera intégré l'observatoire que nous préconisons ? Quel sera le rôle du panel ? Plus largement, quel sera le rôle des citoyens ? Les acteurs de la COP attendent-ils un effet boule de neige de la COP, initiant une dynamique plus large sur le territoire ? La Région initiatrice sera-t-elle moteur, soutien efficace et financeur dans la durée ?

Le panel est particulièrement attaché à ce que les décisions prises au final se poursuivent, soient mises en œuvre par l'ensemble des décideurs politiques quels qu'ils soient (communes, agglomérations, conseils départementaux, ou Région), car l'enjeu climatique dépasse l'enjeu électoral.

Nous demandons que l'ensemble des financeurs publics et privés lient leurs subventions ou investissements au respect de la COP régionale. Ces engagements et financements doivent rester transparents.

Au-delà de ce que nous avons exprimé, nous sommes sensibles à l'importance de préserver tous les écosystèmes. La valeur, les services rendus par les écosystèmes doivent être quantifiés et systématiquement pris en compte dans toutes les décisions et ainsi les protéger systématiquement. Ils nous rendent des services d'une valeur indispensable en termes économiques et permettent d'éviter des coûts inutiles.

Le panel demande à rester associé au suivi de ces avancées, en nous réunissant à nouveau pour examiner le projet d'accord de COP et évaluer l'accord final, comme initialement annoncé.

Le Panel citoyen de la COP régionale

Marie-Josée, Claire, Cédric, Anne, Tony, Jean-Marc, Catherine, Ghislaine, Jean-Clovis, Laurent, Doinita, Mathilde, Chérianne, Romane, Amandine, Ariane, Maxime, Quentin, Hamilcar, Léandre, Jordan, Teddy, Iylia.